

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Adopté

N° CD54

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 22

À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« à compter ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.